

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

du vendredi 11 juin 2021, à 11h15

au siège à Montreux

Présents : M. François Margot, président
Me Martin Habs, notaire
M. Alain Jeanmonod, secrétaire général
Mme Eva Schneider, secrétaire

0. Ouverture de l'assemblée générale

Le Président ouvre la séance à 11h15 en souhaitant la bienvenue à Me Martin Habs, M. Alain Jeanmonod et Mme Eva Schneider.

En raison de la pandémie COVID-19 et afin de protéger la santé des actionnaires et des collaborateurs, conformément à l'article 27 de l'ordonnance 3 Covid-19 du Conseil fédéral, l'assemblée générale se tient pour la deuxième fois consécutive sans la présence physique des actionnaires. Les actionnaires se déterminent par voie de vote par correspondance sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le Président relève que les actionnaires ont été convoqués par lettre personnelle le 18 mai 2021, conformément aux dispositions statutaires. Le rapport de gestion de l'exercice 2020 ainsi que celui de l'organe de révision étaient disponibles dès le 18 mai 2021 en format électronique sur le site internet <https://mob.ch/fr/page-actionnaires>. Des exemplaires imprimés pouvaient, sur demande, être envoyés.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2020 est également publié sur le site internet depuis juillet 2020.

L'ordre du jour comprend les points suivants :

- 1. Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2020.**
- 2. La décision sur l'attribution ou le prélèvement aux réserves légales pour l'année 2019.**
- 3. Le rapport de gestion et les comptes 2020.**
- 4. Le rapport de l'organe de révision 2020.**
- 5. La décision sur l'attribution ou le prélèvement aux réserves légales et l'affectation du résultat du bilan pour l'année 2020.**
- 6. La décharge au Conseil d'administration.**
- 7. L'élection de l'organe de révision.**

Me Martin Habs est nommé scrutateur et participe à l'assemblée générale afin de certifier la régularité de son déroulement et de confirmer la légitimité du dépouillement du scrutin. M. Alain Jeanmonod assiste à l'assemblée comme scrutateur. Mme Eva Schneider fonctionne comme secrétaire.

Le Président constate que la présente assemblée a été convoquée conformément à l'article 27 de l'ordonnance 3 Covid-19 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus et dans la forme prescrite par les statuts, en respectant les délais imposés, avec communication de l'ordre du jour et des propositions. Les pièces justificatives sont déposées sur le bureau.

Me Martin Habs n'a aucune observation à formuler.

L'assemblée peut valablement délibérer.

Pour des raisons évoquées au préalable, l'organe de révision n'a pas été convoqué. Il est unanimement renoncé à sa présence.

A la date du 7 juin 2021, délai fixé par le Conseil d'administration, 210 bulletins de vote sont parvenus à la société.

Le dépouillement du scrutin permet de constater ce qui suit :

Votes valides	454'188 voix
Votes invalides	645 voix

La société détient 20'838 actions propres dont le droit de vote est suspendu (art. 659a CO).

Les votes valides représentent 454'188 actions nominatives de CHF 10.-, donnant droit à 454'188 voix. La majorité absolue se situe à 227'095 voix, la majorité qualifiée des deux tiers à 302'792 voix. 78.99 % du capital-actions de CHF 5'750'000.- sont représentés.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2020

Le Conseil d'administration a proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2020.

Les votes se répartissent comme suit :

Oui	447'126 voix
Non	0 voix
Abstentions	6'897 voix
Votes blancs	165 voix

La proposition est donc acceptée.

2. Décision sur l'attribution ou le prélèvement aux réserves légales pour l'année 2019

Ce sujet a été soumis à nouveau au vote à la suite du refus de la proposition présentée lors de l'assemblée générale 2020. Comme l'année précédente, le Conseil d'administration a proposé aux actionnaires ce qui suit :

- d'attribuer à la réserve générale CHF 11'170.-
- de prélever à la réserve pour pertes futures infrastructure CHF 456'422.-
- d'attribuer à la réserve pour pertes futures trafic régional voyageurs CHF 376'671.-
- de prélever à la réserve pour pertes futures parties touristiques CHF 22'234.-

Les votes se répartissent comme suit :

Oui	453'435 voix
Non	113 voix
Abstentions	475 voix
Votes blancs	165 voix

La proposition est donc acceptée.

3. Rapport de gestion et comptes 2020

Le Conseil d'administration a proposé d'approuver le rapport de gestion et les comptes 2020.

Les votes se répartissent comme suit :

Oui	453'991 voix
Non	0 voix
Abstentions	32 voix
Votes blancs	165 voix

La proposition est donc acceptée.

4. Rapport de l'organe de révision 2020

Le rapport de l'organe de révision figure aux pages 30 et 31 du rapport de gestion. Aucune remarque complémentaire de la part des réviseurs n'est parvenue au Président avant cette assemblée. Le Conseil d'administration a proposé de prendre acte du rapport de l'organe de révision sur les comptes 2020.

Les votes se répartissent comme suit :

Oui	453'921 voix
Non	0 voix
Abstentions	102 voix
Votes blancs	165 voix

La proposition est donc acceptée.

5. Décision sur l'attribution ou le prélèvement aux réserves légales et l'affectation du résultat du bilan pour l'année 2020

Le Conseil d'administration a proposé aux actionnaires ce qui suit :

- de prélever à la réserve pour pertes futures infrastructure CHF 273'304.-
- d'attribuer à la réserve pour pertes futures trafic régional voyageurs CHF 357'548.-
- de prélever à la réserve pour pertes futures parties touristiques CHF 492'743.-
- de reporter à compte nouveau le solde débiteur résultant du bilan de CHF 1'661'079.-.

Les votes se répartissent comme suit :

Oui	453'418 voix
Non	138 voix
Abstentions	467 voix
Votes blancs	165 voix

La proposition est donc acceptée.

6. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a proposé de lui donner décharge pour l'exercice 2020.

Les votes se répartissent comme suit :

Oui	453'880 voix
Non	21 voix
Abstentions	122 voix
Votes blancs	165 voix

La proposition est donc acceptée.

7. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration a proposé de réélire Mazars SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision des comptes pour 2021.

Les votes se répartissent comme suit :

Oui	453'616 voix
Non	230 voix
Abstention	177 voix
Votes blancs	165 voix

La proposition est donc acceptée.

Le Président lève l'assemblée à 11h30.

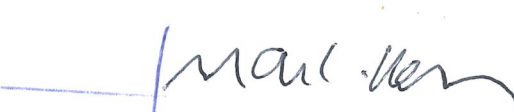

Le Président

La secrétaire

1^{er} scrutateur

2^{ème} scrutateur

Le notaire



François Margot

Eva Schneider

Me Martin Habs

Alain Jeanmonod

Me Martin Habs